

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 25
- Votants : 30
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 13

DEL 2019_166

Date de convocation :
Le 03 décembre 2019

Date d'affichage :
Le 18 décembre 2019

*Fait à Aigondigné,
Le 17 décembre 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, se sont réunis à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clerf Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDOUX Angélique, pouvoir à CARPENTIER Ludovic
DAGOIS Françoise, pouvoir à PARANT Dominique,
DAGUTS Karine, pouvoir à TROCHON Patrick,
DIDIER Emilien, pouvoir à BOINIER Philippe,
MAGNE Didier, pouvoir à RIVAULT Pierre

Excusé(e)(s) : DUCHEMIN Jean-Luc,
GIRAULT Maryvonne,
PORTET Sébastien

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BARBAREAU Freddy,
BERTON Jean-Claude, BRELAY Lylian, CHAILLER Catherine,
CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, ECALE Laurence,
LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey,
VILLANNEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : LE BARS Arlette

Délibération 2019_166 : TRAVAUX - MARCHÉS

Objet : Validation de l'avant-projet sommaire et marché pour la réfection de la rue de la Vierge à Mougou

Depuis 2015, un nouveau sens de circulation a été mis en place à Mougou. Pour rejoindre la RD 948D, à partir de la RD 7, les usagers doivent emprunter la rue de la Vierge (voie communale) puis la RD 124.

Depuis la déviation et le passage récurrent de poids lourds malgré l'interdiction de la traversée aux poids lourds >à 12t, cette voie se trouve fortement endommagée et nécessite des travaux importants de réfection et renfort.

Ce projet a fait l'objet d'une étude particulière à partir de l'esquisse établie par l'équipe d'Entrelieux.



Le projet total représente 192 966,72 Euros dont 103 818 € TTC de voirie, le reste concerne des enfouissements réseau téléphonique et électrique ainsi que la mise aux normes de l'éclairage public.

Subventionné à ce jour à hauteur de 48 708,5 euros, ce projet pourrait peut-être avoir des subventions supplémentaires via l'accessibilité et le PAVE de Mougou dans le dossier " centre-ville circuit 1 ".

- fiche 47 panneau : 100 €
- fiche 48 trottoirs : 16 000 €
- éclairage au niveau des cheminements : 3 200 €
- fiche 50 passages piétons : 3 000 €
- fiche 51 passages piétons : 3 000 €
- fiche 52 : cheminement et état du sol 2 500+3 000 soit 5 500 €

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Etude / Maitrise d'œuvre	3 350 €		
Travaux de voirie	86 515 €		
Enfouissement éclairage public	49 071 €	SIEDS CTER	42 200 €
Enfouissement Téléphone	3 992 €	Orange	3 539 €
Eclairage public	17 877.6 €	SIEDS Eclairage public	2 969.5 €
TOTAL H.T.	160 805.60 €	TOTAL des subventions	48 708.50 €
TOTAL TTC	192 966.72 €	Autofinancement	144 258.22 €

Les travaux d'enfouissement sont en cours de réalisation.

Afin d'engager les travaux dès le 1^{er} trimestre 2020, il convient de lancer l'appel à concurrence sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- De valider l'avant- projet sommaire de la réfection de la rue de la Vierge à Mougou
- De retenir le plan de financement tel que défini ci-dessus
- D'engager le marché à procédure adaptée
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte y afférant



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.